



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
8 juin 2010
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-deuxième session

Bonn, 31 mai-9 juin 2010

Point 7 b) de l'ordre du jour

Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention

Questions concernant les pays les moins avancés

Questions concernant les pays les moins avancés

Projet de conclusions révisé proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note du rapport présenté oralement par le Président du Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts) et a accueilli avec satisfaction le rapport sur les travaux de la dix-septième réunion du Groupe d'experts, tenue à Bonn (Allemagne) du 12 au 14 avril 2010¹.
2. Le SBI a remercié les Gouvernements canadien, espagnol, irlandais et suisse d'avoir fourni des ressources financières à l'appui des travaux du Groupe d'experts et le Gouvernement brésilien pour le soutien apporté à ces travaux.
3. Le SBI a pris note avec satisfaction des contributions versées par certaines Parties au Fonds pour les pays les moins avancés et a encouragé d'autres Parties à faire de même.
4. Le SBI s'est félicité que les Parties aient soumis au secrétariat, au 28 mai 2010, 44 programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA). Il a noté le rôle important joué par le Groupe d'experts, qui a aidé les pays les moins avancés (PMA) parties à établir leur PANA. Le SBI a invité le Groupe d'experts, agissant en collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses organismes, à continuer d'aider les PMA qui ne l'avaient pas encore fait à achever leur PANA et à le soumettre dès que possible.
5. Le SBI a exprimé sa satisfaction au Groupe d'experts pour les activités réalisées dans le cadre de son programme de travail à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre des PANA, et il s'est félicité de l'organisation en 2009-2010, par le Groupe d'experts, d'ateliers régionaux de formation à la mise en œuvre des PANA.
6. Le SBI a remercié les Gouvernements malien et lao d'avoir accueilli des ateliers de formation à la mise en œuvre des PANA à Bamako du 8 au 12 mars 2010 et à Vientiane du 4 au 8 mai 2010.

¹ FCCC/SBI/2010/5.

7. Le SBI a demandé au secrétariat d'établir, en prévision de sa trente-troisième session, un rapport sur les ateliers régionaux de formation mentionnés ci-dessus au paragraphe 5.
8. Le SBI a encouragé les PMA parties désireux de soumettre des mises à jour de leur PANA et des révisions de leurs listes et descriptifs de projets contenus dans leur PANA à le faire en suivant les lignes directrices énoncées dans le rapport sur la seizième réunion du Groupe d'experts² et à solliciter si nécessaire l'assistance technique du Groupe d'experts.
9. Le SBI a invité le Groupe d'experts à communiquer des informations sur l'opportunité d'une révision et d'une mise à jour des PANA, ainsi que sur les ressources requises, dans le cadre de l'exécution de son programme de travail pour 2010.
10. Le SBI a pris acte de l'approche proposée par le Groupe d'experts concernant la mise en œuvre par le FEM du paragraphe 2 de la décision 5/CP.14³.
11. Le SBI a engagé le Groupe d'experts à poursuivre son dialogue avec le FEM et à continuer d'en rendre compte.
12. Le SBI a demandé à être tenu informé des efforts que le Groupe d'experts entreprendrait en vue d'exécuter son programme de travail pour 2010.
13. Le SBI a invité les Parties en mesure de le faire à continuer de fournir les ressources financières et autres nécessaires à l'exécution du programme de travail du Groupe d'experts, notamment pour les ateliers de formation à la mise en œuvre des PANA restant à organiser, comme indiqué ci-dessus au paragraphe 5.

² FCCC/SBI/2009/13, annexe I.

³ FCCC/SBI/2010/5, par. 31 à 33.